

GAÏDZ MINASSIAN

Arméniens

Le temps de la délivrance



CNRS EDITIONS

Présentation de l'éditeur



Jamais le débat autour du génocide des Arméniens de 1915 n'a été aussi acerbe que ces dernières années entre défenseurs et opposants aux lois dites « mémorielles ». Pourquoi cette question suscite-t-elle tant de passions ?

Analyse approfondie de l'histoire et de la mémoire arméniennes, cet ouvrage explore les spécificités d'un peuple dont l'identité nationale ne peut pas se construire à partir du seul génocide. L'histoire a commencé avant et s'est poursuivie après. L'auteur appelle ainsi les Arméniens à

désacraliser 1915 afin de libérer la pensée et désinhiber les comportements collectifs.

Par le passé, les empires successifs ont, en effet, empêché l'Arménie de développer une tradition de souveraineté au sein d'un territoire dont les frontières étaient trop mouvantes pour constituer un État aux fondations durables. Et la religion s'est souvent substituée à celui-ci pour organiser la société et nourrir une vision mythifiée d'une nation multiséculaire. Comment sortir de ces logiques de domination ?

S'affranchir de la mémoire, se délivrer du poids du passé et devenir le sujet de son propre destin : tels sont les enjeux actuels du peuple arménien.

Journaliste au Monde, Gaïdz Minassian est docteur en sciences politiques et enseignant à Sciences Po Paris.

Arméniens

Le temps de la délivrance

Gädz MINASSIAN

Arméniens

Le temps de la délivrance

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

© CNRS ÉDITIONS, Paris, 2015
ISBN : 978-2-271-08512-2

À Céline B.

Sommaire

Préface , par Vincent Duclert.....	9
Introduction	15

1 Histoire et Mémoire ou les logiques de domination

Chapitre 1. La domination internationale	43
Chapitre 2. La domination politico-religieuse	127
Chapitre 3. La domination socio-économique	177

2 Les tentatives de ruptures de l'Histoire

Chapitre 1. Le mouvement révolutionnaire, 1878-1914	215
Chapitre 2. Ré-historiciser une identité fragmentée, 1920-1988	251
Chapitre 3. La renaissance de l'État souverain, 1988-1998	273

3 La puissance de la mémoire

Chapitre 1. Fortunes et infortunes de la révolution culturelle <i>haïtadiste</i> , 1972-1991	307
Chapitre 2. L'État mémoriel arménien, de 1998 à nos jours..	335
Chapitre 3. La Turquie ou le cas unique d'un négationnisme d'État	351

4

Par-delà le génocide

Chapitre 1. Démocratiser l'identité.....	381
Chapitre 2. Trouver les voies et les voix du dialogue avec les Turcs.....	405
Chapitre 3. Encourager l'engagement de la communauté internationale et scientifique.....	447
Conclusion	495
Bibliographie	501
Remerciements	529

Préface

Vincent Duclert

Les Arméniens « entrent au port »

Les Arméniens existent-ils au-delà de l'événement traumatique du génocide qui a exterminé en 1915 l'essentiel de la communauté vivant dans l'Empire ottoman et fait disparaître la terre arménienne à l'exception des marges de l'Arménie orientale, aujourd'hui la République d'Arménie indépendante depuis 1991 ? Est-il possible d'en écrire l'histoire alors que celle-ci est déterminée par cette rupture absolue décrétant la fin du monde arménien par l'anéantissement des hommes, des lieux, des existences, et de la réalité même de la destruction puisque le génocide est, de plus, nié par la Turquie ? Comment concevoir l'émergence d'identités arméniennes délivrées du traumatisme et précisément établie sur une reconnaissance de l'histoire se dégageant de la mémoire ?

À ces trois questions, essentielles pour les Arméniens mais aussi pour tous ceux qui s'intéressent à la lutte contre les génocides, à la construction des identités nationales et à l'avenir des peuples anéantis, Gaïdz Minassian apporte des réponses à la fois d'une grande simplicité et d'une stimulante complexité. Résumée en un mot, la thèse de l'auteur, qui est un spécialiste de géopolitique de l'Eurasie et de ses mouvements révolutionnaires, défend la nécessité de connaître l'avant-génocide pour être en situation de reconstruire une nation arménienne moderne, où la conscience de son histoire longue permettrait de sortir à la fois du traumatisme de l'événement indélébile et du mythe du passé originel. Faute d'histoire, les Arméniens sont dans un présentisme définitif qui devient le lieu clos de l'expression de leurs déchirures et parfois même de leur violence. En se réancrant sur une connaissance aussi bien politique que sociale et intellectuelle de leur existence longue, les Arméniens retrouveraient le temps historique et pourraient ainsi sortir du trauma sans renoncer à l'approfondissement du génocide. Ce peuple séparé entre une diaspora occidentalisée et un État-nation au Caucase trouverait son unité dans un mouvement partagé vers l'histoire.

C'est « le temps de la délivrance » qu'étudie Gaïdz Minassian, la délivrance d'un statut de la mémoire qui emprisonne ces sociétés – non que la mémoire ne soit pas nécessaire mais pour son caractère de totalité et d'exclusivité. Le génocide a eu pour effet de figer le temps d'avant alors que le passage à sa connaissance conditionnerait aussi bien la compréhension plus profonde de l'anéantissement que la capacité à sortir du traumatisme.

Bien sûr, l'auteur mentionne tout l'effort des nombreux chercheurs, qui ne dissimulent pas leur appartenance arménienne, et qui s'appliquent dans le monde entier à inscrire les Arméniens dans l'histoire, c'est-à-dire dans la modernité. Cela est vrai particulièrement des Arméniens vivant encore en Turquie et qui, à l'instar de l'historien, écrivain et journaliste Hrant Dink, ont réuni dans un même engagement un combat pour la liberté de l'histoire, un combat pour l'égalité civique et un combat pour la reconnaissance de l'identité arménienne. Mais Gaïdz Minassian tient fermement sa démonstration. Elle est double. D'une part, il démontre que le génocide de 1915 ne peut se comprendre qu'en analysant la manière dont les Arméniens, issus de royaumes religieux disparus, ont été soumis durant tout le XIX^e siècle aux affrontements des politiques impériales dans cette partie du monde, de la Perse à la Russie, de l'Empire ottoman à la Grande-Bretagne, des Empires austro-hongrois et allemands à la France agissant avec ses propres intérêts impériaux. La Solution finale décidée par le gouvernement unioniste au pouvoir à Constantinople résulte aussi de ce grand jeu des impérialismes et de leur mutation en tyrannie d'État dans l'Empire ottoman.

D'autre part, Gaïdz Minassian identifie les blocages de la nation arménienne dans son rapport avec des systèmes de pouvoir dont la critique n'a pas été faite, aussi bien le mouvement révolutionnaire arménien de la fin du XIX^e siècle que la violence inhérente aux sociétés qui résulte de puissantes logiques de domination. Ces logiques s'exercent sur les Arméniens dans la mesure où, écrit l'auteur, « ils ont collectivement raté leur rencontre avec la modernité et ses instruments d'émancipation : l'individualité, la sécularisation, l'État, l'autonomisation du politique et la création d'une société. Si bien que chez les Arméniens, la *Res Publica* ou la chose publique n'existe pas ».

Il est vrai qu'aux XVIII^e et XIX^e siècle, au moment où s'élabore en Europe la modernité politique, les Arméniens sont soumis à des

empires qui échouent à se réformer politiquement et socialement. Les élites arméniennes participent du reste aux différents mouvements de démocratisation et fondent de grands espoirs dans la transformation des pouvoirs impériaux. Ces engagements les désignent, tant dans l'Empire ottoman qu'en Russie, comme des cibles de la répression. Le génocide de 1915 a des ressorts politiques autant qu'ethniques tandis que le totalitarisme stalinien s'abat particulièrement sur la République d'Arménie en décapitant ses élites intellectuelles et politiques. L'écrivaine Zabel Essayan, témoin des massacres d'Adana de 1909 qui enclenchent le processus génocidaire par la radicalité politique et identitaire des Jeunes-Turcs, échappe à l'extermination de 1915 mais succombe au Goulag où elle périt en 1943. Jusqu'en 1991, les Arméniens, à l'instar des Allemands en Europe, subissent la division Est-Ouest qui ne facilite pas la construction des identités politiques. Cependant, comme le souligne Gaïdz Minassian, le partage culturel permettra de maintenir des liens assez étroits entre les deux sphères de l'existence arménienne. Il montre comment cette dimension de la culture, qui dépasse les appartenances religieuses, va représenter l'être au monde des Arméniens.

Le défi de l'étude, que l'auteur relève avec un souci affirmé de l'érudition autant que de la conceptualisation, est de relier tous les fils de l'existence arménienne éclatées entre des histoires singulières et pourtant communes, celles des royaumes religieux, des cultures préservées, des communautés nationales dans les empires multiethniques, de l'espace-temps de la persécution puis de l'extermination, des expériences d'État-nation depuis 1918, des diasporas occidentales et moyen-orientales. Si l'histoire des Arméniens est restée si difficile à penser, à vivre et à écrire, c'est en raison du sujet même de cette histoire, « les Arméniens », qui se dérobe à la compréhension. Avec cet ouvrage, le sujet apparaît et déploie son unité. Le chercheur fait exister une Arménie bien réelle qu'il compose avec la somme des expériences historiques des Arméniens accumulées, et singulièrement entre Caucase et Anatolie, les points d'observation privilégiés de Gaïdz Minassian dont il est un connaisseur très affûté.

Les Arméniens portent en eux l'Arménie disparue. Cet imaginaire est une douleur sans nom, dont nous sommes comptables comme Français et historiens. La France conserve de lourdes responsabilités dans l'abandon d'immenses populations civiles à la persécution puis à l'extermination. Au XIX^e siècle, elle avait souhaité, comme les autres puissances européennes, garantir la sécurité et les droits des

Arméniens dans l'Empire. Elle s'y est engagée par l'article 61 du traité de Berlin de 1878. Et elle n'a cessé jusqu'en 1914 de surseoir à son engagement. Une nouvelle proclamation internationale, celle du 24 mai 1915 émanant de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, a dénoncé le « crime contre l'humanité et la civilisation » perpétré par le gouvernement ottoman et promis de déférer à la justice les coupables. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le renoncement a été aussi caractéristique. Aucune justice digne de ce nom n'a été défendue, aucune réparation due aux survivants n'a été consentie. Après la destruction d'un peuple est venue l'éradication de sa présence en Anatolie devenue le cœur de l'État-nation turc. Au respect de ses engagements internationaux et à l'application des droits de l'humanité, la diplomatie française a préféré le rapprochement avec le régime de Mustafa Kemal dont les liens avec les génocidaires, dont la responsabilité dans la poursuite du génocide, en Cilicie notamment, étaient avérés et sont maintenant démontrés par la recherche, y compris en Turquie, malgré les risques évidents pour les chercheurs.

Pour la France à cette époque, il s'agissait de l'émergence d'une nouvelle puissance régionale qu'elle estimait ne pas pouvoir écarter. La France signe avec les forces kémalistes un premier accord dit d'Angora, le 20 octobre 1921, en violation complète des décisions de la conférence de la paix et du traité de Sèvres, accord par lequel elle abandonne la Cilicie où elle avait établi un mandat – comparable à celui de la Syrie, en contradiction singulière avec les assurances les plus solennelles formulées notamment par le président du Conseil Aristide Briand. La France renonce à ce deuxième mandat, entraînant la fin de l'espoir dans un « foyer national » que les survivants arméniens avaient un moment caressé en Cilicie et qui aurait permis le maintien d'une présence dans les lieux historiques de leur existence en tant que peuple souverain et société humaine. L'abandon de la Cilicie débouche sur de nouveaux massacres d'Arméniens par les kémalistes et un nouvel exode de populations qui avaient cru dans la protection française. On a expliqué la politique française de liquidation de la Question arménienne, liquidation rendue définitive par le traité de Lausanne du 24 juillet 1923, par de multiples raisons, toutes très objectives, à commencer par la profonde lassitude de la société française pour la guerre et les morts qu'aurait nécessairement impliqués la défense de ce réduit franco-arménien revendiqué par les kémalistes. Mais également par la crainte de ne pouvoir assurer en

même temps la sécurité de l'autre mandat en Syrie et au Liban, jugé bien plus stratégique en face des convoitises de l'Angleterre qui obsèdent la diplomatie française. Et aussi par la peur de susciter des révoltes musulmanes dans ses colonies, Mustafa Kemal jouant habilement de la solidarité des croyants dans sa guerre de « libération nationale ». Tous ces arguments expliquent en effet le choix de la France de renoncer à la Cilicie et de détruire le dernier espoir de liberté arménienne après la soviétisation brutale de la République d'Arménie qui avait proclamé son indépendance en 1918. Ces raisons avancées sont dominées par la logique qui concourt à l'exercice de la puissance impériale dont la France revendique le plein exercice. Pour autant, les responsables français étaient très renseignés sur l'extermination des Arméniens et sur la situation des survivants dans les territoires de Cilicie, de Syrie et du Liban. Les intellectuels arménophiles et les diplomates anglo-américains disposaient en particulier des informations les plus sûres.

Le sauvetage par la France des Arméniens réfugiés en Cilicie aurait pu représenter un acte solennel où le devoir de protection de populations civiles rescapées d'un « crime contre l'humanité et la civilisation » serait venu donner un sens supérieur au sacrifice de tant de soldats alliés en Europe et en Orient. Cette action aurait relevé de ce que Jean Jaurès a désigné en 1910, dans son livre *L'Armée nouvelle*, comme les « forces morales » dans la guerre, conformes aux responsabilités particulières de la France comme nation démocratique et républicaine. Pratiquement, la France avait les moyens de ces actions de sauvetage comme trois d'entre elles, brèves, limitées mais éloquents, l'ont montré. En 1904, en 1909 et en 1915, la marine française a recueilli des populations arméniennes fuyant l'extermination dans ces régions précisément de Méditerranée orientale, et mis en déroute, par la puissance de feu embarquée, les soldats ottomans et les bandes d'irréguliers s'appêtant à les massacrer. Le dernier de ces sauvetages, celui des quatre mille résistants du Musa Dagh, a inspiré le grand romancier juif allemand Franz Werfel pour l'écriture de son roman à la réception mondiale, *Les Quarante jours du Musa Dagh*, paru en 1933.

Un siècle après le génocide qui a exterminé, sur la base des estimations les plus sûres, 1,5 million d'êtres humains soit les deux tiers du peuple arménien, des déclarations des pouvoirs constitués de la République française devraient pouvoir dire que le génocide des Arméniens est aussi une affaire française, à la fois parce qu'un

génocide concerne l'humanité dans son entier et parce que la France particulièrement a failli dans son rôle de nation civilisée lorsqu'elle a été en mesure d'empêcher l'assassinat de masse ou de sauver les survivants, et qu'elle n'a pas agi. La responsabilité universelle de la France a été invoquée à de très nombreuses reprises par les défenseurs des Arméniens en France, du socialiste Jean Jaurès au catholique Denys Cochin, de l'historien des relations internationales Victor Bérard au spécialiste des études arméniennes Antoine Meillet. Ils ont défini les priorités morales de l'action internationale et démontré que la Question arménienne appartenait à la France parce qu'elle y retrouvait sa conscience nationale et son devoir d'humanité.

Si l'Arménie a définitivement disparu en 1923 avec le Traité de Lausanne, une Arménie imaginaire est demeurée, construite dans la rencontre entre un monde intellectuel français et un peuple sans État ni avenir. Il faudra faire l'histoire de cette Arménie des songes dans laquelle repose un rêve partagé de justice et d'humanité, ce rêve que Zabel Essayan, partie de Paris pour rejoindre l'Arménie du Caucase, a emporté dans sa dernière marche vers la Sibérie des camps. L'attachement à l'Arménie imaginaire explique la sensibilité particulière d'une importante opinion publique, qui va bien au-delà des milieux franco-arméniens, pour la lutte contre le négationnisme. Cette question est abordée à la fin de l'ouvrage. Elle trouve sa solution dans l'investissement historique de l'auteur, dans son effort exemplaire pour faire de l'Arménie disparue le sujet d'une histoire très présente. C'est par la recherche la plus exigeante et sa diffusion la plus large, c'est par le travail comparé sur les génocides, c'est par les sciences sociales étudiant la persécution que le négationnisme sera vaincu, repoussé dans les espaces qui sont les siens, de la tyrannie politique et de l'oppression raciale.

Refermant le livre de Gaïdz Minassian, nous pouvons dire, en empruntant une expression de François Furet pour décrire le voyage de la Révolution française à la République républicaine de la fin du XIX^e siècle, qu'aujourd'hui, les Arméniens « entrent au port ».

Introduction

Jamais le débat autour du génocide des Arméniens de 1915, reconnu par la France en 2001, n'a été aussi acerbe qu'au tournant de l'année 2012 lors de l'examen de la proposition de loi – dite loi Boyer (UMP) – visant à réprimer « *la contestation ou la minimisation de façon outrancière l'existence d'un ou plusieurs crimes de génocides reconnus comme tels par la loi française* » par une peine d'an de prison et une amende de 45 000 euros. En l'espace de quelques mois, deux camps se sont opposés dans un climat des plus passionnels. Les uns, favorables au texte, ont évoqué le respect de la dignité humaine et des victimes. Les autres, hostiles à la loi, ont dénoncé les atteintes à la liberté d'expression et à la liberté pour la recherche. Les uns ont prôné l'harmonisation des lois relatives à la pénalisation de la négation des génocides en France (loi Gayssot, 1990) arguant qu'elles n'entamaient en rien la liberté d'expression. Les autres ont estimé qu'il ne revenait pas au Parlement d'écrire l'Histoire. Les uns ont montré du doigt la propagation dans l'espace public du négationnisme de l'État turc et de ses relais en France, en ce qu'elle serait une menace pour la paix civile et la cohésion nationale. Les autres ont dénoncé les risques de politisation de la discipline historique, préalable à une Histoire officielle et mettant en avant le caractère exceptionnel de la Shoah.

Le Conseil constitutionnel a mis fin à la polémique en invalidant la loi Boyer, l'une des dernières du mandat du président Nicolas Sarkozy. Mais le feu n'est pas éteint. Nombre de citoyens d'origine arménienne, soutenus par des parlementaires, entendent revenir à la charge avec un nouveau texte. Le débat reste d'autant plus ouvert qu'outre la multitude d'ouvrages consacrés au couple Histoire-Mémoire qui paraissent chaque année, François Hollande a promis dès son élection à la présidence de la République en 2012 de réinscrire le sujet à l'ordre du jour du gouvernement en tenant compte cependant des indications du Conseil des Sages. En mai 2014, lors de sa visite en Arménie, le chef de l'État a annoncé que son gouvernement travaillait à un nouveau projet de loi. Le débat Histoire-Mémoire revient donc sur le devant de la scène sans toutefois être parvenu, dans le cas arménien, à sortir les échanges publics de la caricature, des approximations et de l'émotion.

La nébuleuse Question arménienne

Pourquoi le cas arménien suscite-t-il tant de passions ? Les démarches efficaces, parfois maladroites, de l'association *Liberté pour l'Histoire* et du lobby pro-turc de l'Institut du Bosphore, tous deux hostiles à la loi, n'expliquent pas tout. Les enjeux des relations franco-turques ne suffisent pas non plus à comprendre cet emballement autour de 1915. Il manque à ces pressions intérieures et extérieures, qui ont trouvé un terrain d'entente contre la loi Boyer en 2011-2012, un troisième étage d'explication.

Fille cadette de la vieille question d'Orient, la « Question arménienne » reste entourée d'un épais voile d'opacité. On ne peut comprendre la dimension émotionnelle des échanges entre les pro-lois et les anti-lois si l'on ne tient pas compte de ses caractéristiques. Au caractère noble d'un débat éthique se substituent facilement la paresse intellectuelle, la méconnaissance ou l'indifférence à l'égard de cette question épineuse. L'éloignement géographique (l'Arménie, c'est loin) et la distance temporelle (1915, c'est du passé) accentuent l'incompréhension de cet espace et de son histoire. Bien que l'on n'ait jamais autant parlé de la « cause arménienne », on n'a, en revanche, jamais pris le soin de la définir. Quelle est-elle ? Comme le souligne le géostratège Gérard Chaliand « *la question de l'Arménie n'a pas de débouché politique clair* ». Il n'est donc pas inutile de se demander quelles sont ses grandes lignes, ses spécificités, ses exigences et ses acteurs.

En effet, la lutte pour la reconnaissance d'un génocide concerne l'ensemble du corps social international. La lutte en faveur de la paix dans cette zone entre l'Anatolie et le Caucase, au carrefour de l'Europe et de l'Asie, revêt une dimension universelle. Depuis la chute de l'URSS, l'Arménie a recouvré son indépendance et s'intègre à la communauté internationale. Par ses multiples facettes, la Question arménienne, qu'elle soit portée par la République d'Arménie ou sa diaspora, épouse les sujets majeurs de notre monde post-bipolaire : nation et nationalisme, mondialisation et immigration, intégration et identité, diasporas et minorités, citoyenneté et communautarisme, prévention des génocides et droit pénal international, mais aussi relations entre l'Union européenne et la Russie, entre l'OTAN et l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), bras armé de la Communauté des États Indépendants (CEI, ex-URSS), lutte contre le terrorisme (proximité du Caucase du

Nord), conflits gelés et droit à l'autodétermination (Haut-Karabakh entre Arméniens et Azerbaïdjanais, Ossétie du Sud et Abkhazie) et contagion des crises régionales (Iran, Syrie, Liban, Kurdistan irakien, Afghanistan et Israël-Palestine pour ne citer que les plus prégnantes).

Malgré ces évidentes connexions aux problèmes globaux, la Question arménienne, souvent rétrogradée à l'agenda international, est rarement examinée en tant que telle et ne parvient pas s'autonomiser des relations entre la Turquie et la Russie, la Turquie et les États-Unis, ou la Turquie et l'Union européenne. Autrement dit, par sa dimension multilatérale, la Question arménienne reste indissociable des variations stratégiques de la Turquie. Plus la République turque gagne en puissance sur la scène mondiale ou traverse une crise politique ou économique majeure, plus la Question arménienne prend de l'ampleur tout en restant à la marge de ces préoccupations bilatérales, comme si elle ne pesait pas assez lourd pour rester à l'agenda ou plutôt comme si sa nature était si complexe que sa résolution ouvrirait la porte à de dangereux bouleversements. Dès lors, on comprend mieux Gérard Chaliand quand il écrit : « *la Question arménienne est – à moins d'une guerre mondiale – pratiquement classée* ».

Cependant, il serait imprudent d'imputer exclusivement aux rigidités du système international et aux rivalités entre puissances les raisons, sinon de cette impasse, du moins de ce traitement aléatoire. La Question arménienne ne sort pas non plus d'un second écueil, moins visible à l'œil nu, certes, car tributaire de son univers domestique, mais tout aussi problématique pour sa résolution : l'hyperpuissance de la mémoire sur l'identité nationale. Comme l'a déclaré Élie Wiesel, « *les Arméniens sont des passionnés de la mémoire*¹ », ils sont les champions de la commémoration d'événements et autres hommages rendus aux victimes de telle ou telle tragédie nationale ou à un personnage historique. Pour se libérer de ce labyrinthe, la Question arménienne et ses acteurs n'ont pour seule trajectoire de salut que de suivre l'itinéraire d'un processus d'émancipation du règne de la mémoire.

1. “Richard Hovannisian and Élie Wiesel in Conversation on Genocide”, in Asbarez (quotidien arménien *dachnak* de Californie), 1^{er} mai 2013.

Les six spécificités

Avant d'aborder les spécificités de la Question arménienne comme marqueur identitaire, il convient de s'affranchir de certaines idées préconçues qui ont machinalement été associées à l'identité arménienne. Trop longtemps, d'aucuns ont assimilé le destin des Arméniens à un incessant va-et-vient entre Orient et Occident. Or, l'image d'une nation carrefour des civilisations n'est pas une exclusivité arménienne. Certes, cette caractéristique pèse sur le destin national au point d'être intégrée dans les armoiries de la République d'Arménie : l'aigle regarde vers l'Occident alors que le lion scrute l'Orient. Mais les Arméniens ne peuvent prétendre incarner à eux seuls cette alternance spatiale et culturelle. Être l'objet d'un génocide n'est pas non plus une spécificité arménienne. D'autres peuples (Juifs, Tutsis, Bosniaques, Darfouris) en ont été victimes et malheureusement il y a fort à parier que la liste des peuples exterminés ne se limite pas à ces cas. Autre idée exclusive à écarter du champ d'analyse, celle selon laquelle l'identité arménienne se fonderait sur un volet diasporique né des massacres de 1915. Or, la diaspora arménienne a commencé à se constituer bien avant le génocide – les premières vagues migratoires ont pour origine la chute du royaume des Bagratides au XI^e siècle –, et d'autres groupes nationaux connaissent cette forme originale d'immigration et de rapport entre État d'adoption et État d'origine. Amplifié par la mondialisation, le phénomène diasporique s'est en effet généralisé à l'échelle planétaire. On va même jusqu'à parler aujourd'hui de diaspora européenne.

Il est donc nécessaire d'ouvrir de nouvelles pistes d'investigation et de chercher ailleurs les spécificités de la Question arménienne. En tenant compte de sources étalées sur le temps long, arméniennes ou non, les particularités peuvent s'envisager dans six directions. L'hypothèse de départ – à savoir l'hyperpuissance de la mémoire – est avant tout le résultat d'un long processus de construction identitaire singulièrement tributaire de pathologies sociales elles-mêmes dépendantes de l'Histoire. Dans leur ensemble, les Arméniens sont totalement imprégnés de mémoire et constituent, si l'on reprend l'expression de Philippe Joutard, une « *société-mémoire*² ». La mémoire arménienne, qu'elle se manifeste avant, pendant ou

2. Philippe Joutard, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, La Découverte, Paris, 2013, p. 79.

Articles

P. N. Arakelyan, « À propos de certains problèmes de l'historiographie arménienne », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 2, 1989.

Isabelle Augé, Marie-Anna Chevallier, Gérard Dédéyan, « Congrès international, l'Arménologie aujourd'hui et ses perspectives de développement, Erevan, 15-20 septembre 2003 », *Revue des Études Arméniennes*, n° 29, 2003-2004.

L. H. Babayan, « Historiographie », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 4, 1970.

Wahe Balekjian, « The University of Dorpat and Armenian National Awakening in the Nineteenth Century », *Armenian Review*, volume 41, Hiver 1988.

Krikor Beledian, « Désastres conjugués », Arménie, aventure d'une nation, *Revue des Deux Mondes*, octobre-novembre 2006.

Valentina Calzolari, « Je ferai d'eux mon propre peuple, les Arméniens, peuple élu selon la littérature apocryphe chrétienne en langue arménienne », *Revue d'histoire et de Philosophie religieuses*, tome 90, n° 2, 2010.

Valentina Calzolari, « La citation du PS 78 [77] 5-8 dans l'épilogue de L'Histoire de l'Arménie d'Agathange », Travaux et Mémoires, *Revue des Études Arméniennes*, XXIX, 2003-2004.

Vahakn Dadrian, « Structural-Functional Components of Genocide : A Victimological Approach to the Armenian Case » in *Drapkin*, Israel, ed., *Victimology*, vol. III. Lexington, MA : D.C. Heath and Co, 1974.

Edward Danielyan, « L'échec de la critique moderne de la branche Sissak-Aran dans la tradition de Moïse de Khorène », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 2, 2008.

Edward Danielyan, « Les problèmes de l'histoire ancienne de l'Arménie dans l'historiographie », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 3, 2003.

Hratch Dasnabedian, « The Hunchakian Party », *Armenian Review*, volume 41, hiver 1988.

Archag Djamalian, « H. Katchaznoui et la FRA Dachnakstoutioun », *Mensuel Haïrenik*, n° 3-4-5-8-9, janvier 1924, février 1924, mars 1924, juin 1924, juillet 1924.

Edhem Eldem, « Osmanlı Tarihini Türklerden Kurtarmak », *Cogito*, 73, Printemps 2013.

Sévane Garibian, « La mémoire est-elle solule dans le droit ? », *Droit et Cultures*, 66, 2013/2.

Nina Garsoïan, « L'Histoire attribuée à Movsès Xorenac'i : que reste-t-il à en dire ? », *Revue des Études Arméniennes*, XXIX, 2003-2004.

Stépan Gharibdjanyan, « De l'histoire de l'organisation de l'Académie des sciences d'Arménie », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 3, 2003.

- J. M. Hornus, « Chronique orientale, l'Église arménienne », *Verbum Caro*, 13, 1959.
- Albert Kharadayan, « Les courants sociologiques arméniens dans les années 1850-1870 », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 1, 2006.
- Kevork Khoutinyan, « Les voies méthodologiques de l'analyse de la pensée arménienne », *Vem*, n° 4, 2012.
- Jean-Pierre Mahé, « Norme écrite et droit coutumier en Arménie du V^e au XIII^e siècle », Travaux et Mémoires, *Revue des Études Arméniennes*, XIII, 2000.
- Jean-Pierre Mahé, « Colophons arméniens : dialogue entre les siècles », *École Pratique des Hautes Études, Section des sciences historiques et philologiques, Livret Annuaire*, 12, 1996-1997, Paris, 1998.
- Jean-Pierre Mahé, « Inscriptions arméniennes : mode d'emploi », *École Pratique des Hautes Études, Section des sciences historiques et philologiques, Livret Annuaire*, 12, 1995-1996, Paris, 1997.
- Jean-Pierre Mahé, « Agathange et la destruction des sanctuaires païens », *École Pratique des Hautes Études, Section des sciences historiques et philologiques, Livret Annuaire*, 10, 1994-1995, Paris, 1996.
- Jean-Pierre Mahé, « Entre Moïse et Mahomet : réflexions sur l'historiographie arménienne », *Revue des Études Arméniennes*, Tome XXIII, Paris, 1992.
- James Mandalian, « Quelle est la pathologie du peuple arménien ? », *Mensuel Haïrenik*, n° 4, année 30, avril 1952.
- Aram Mardirossian, « Lettre à la splendide et célèbre communauté de Kcaw. Grigor Narekac'i contre les Thondrakiens », *Revue des Études Arméniennes*, XXIX, 2003-2004.
- Joseph Muyltermans, « L'historiographie arménienne », *Le Muséon, Revue d'études orientales*, Louvain, 1963.
- V. P. Parkhoutaryan, « À propos des problèmes soulevés par l'historiographie soviéto-arménienne », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 4, 1990.
- K. Sarksyán, « Mosvès Xorenac'i et la liste des maisons dynastiques », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 1-2, 1996.
- K. Sarksyán, « Mosvès Xorenac'i et son Histoire de l'Arménie », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 2, 1973.
- K. Sarksyán, « L'historiographie de l'époque pré-mesrobienne », *Revue d'Histoire et de Philologie*, n° 1, 1969.
- Sarkis Shmavonian, « Mikayel Nalbandian and Non-Territorial Armenian Nationalism », *Armenian Review*, automne 1983.
- Felix Ter-Martirosov, « From the State of Urartu to the formation of the Armenian Kingdom », 2012, in *Biainili-Urartu, The Proceedings of the Symposium held in Munich 12-14 October 2007*, edited by S. Kroll,